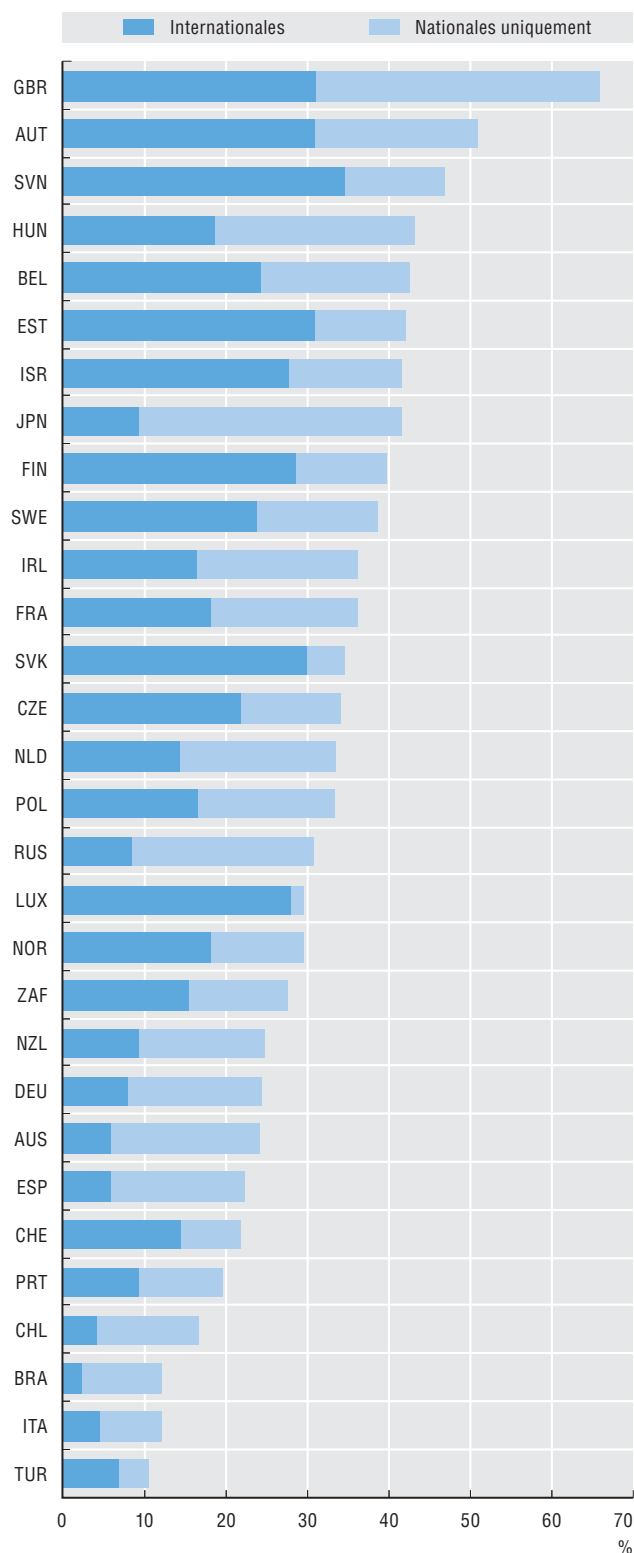


3. PARTAGER LA CONNAISSANCE

4. Collaboration internationale

Entreprises engagées dans des collaborations nationales et internationales en matière d'innovation, 2008-10

En pourcentage des entreprises faisant de l'innovation de produit/procédé



Source : OCDE, d'après Eurostat (CIS-2010) et sources de données nationales, juin 2013. Voir notes de chapitre.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932932646>

Pour innover, les entreprises ont intérêt à collaborer avec des partenaires étrangers car elles ont ainsi accès à moindre coût à des ressources et à des connaissances plus vastes et peuvent partager les risques. Les formes et degrés d'interaction sont très divers et vont du simple flux unidirectionnel d'informations jusqu'à l'accord officiel hautement interactif.

Le taux de collaboration internationale varie largement d'un pays à l'autre. Au Brésil et au Japon, la collaboration en matière d'innovation est essentiellement nationale. Dans la majorité des pays, les parts respectives des partenaires nationaux et étrangers sont plus équilibrées. Enfin, dans de petites économies ouvertes – Luxembourg, République slovaque, Slovénie et Estonie – les entreprises privilégient la collaboration internationale, un phénomène qui pourrait être lié à des facteurs tels que la spécialisation sectorielle, les faibles possibilités de collaboration au plan national et, parfois, la proximité de pôles de savoir extérieurs.

La taille semble constituer un déterminant majeur de la collaboration internationale : quel que soit le taux global de collaboration internationale, les grandes entreprises sont bien plus susceptibles que les PME de choisir cette forme d'interaction, en particulier en Allemagne, au Portugal et en Italie.

L'indicateur de cobrevetage renseigne également sur la collaboration internationale. Appliqué à l'étape de l'invention, il apporte un autre éclairage sur l'aspect collaboratif de l'innovation. En croisant les données d'enquêtes nationales et d'études sur les brevets, on constate que les pays qui affichent le taux le plus élevé de cobrevetage tendent aussi à collaborer le plus avec l'étranger, d'après les résultats des enquêtes sur l'innovation (34 % de corrélation). Cependant, en Slovénie et en Israël, la part du cobrevetage est très inférieure à celle de la collaboration internationale.

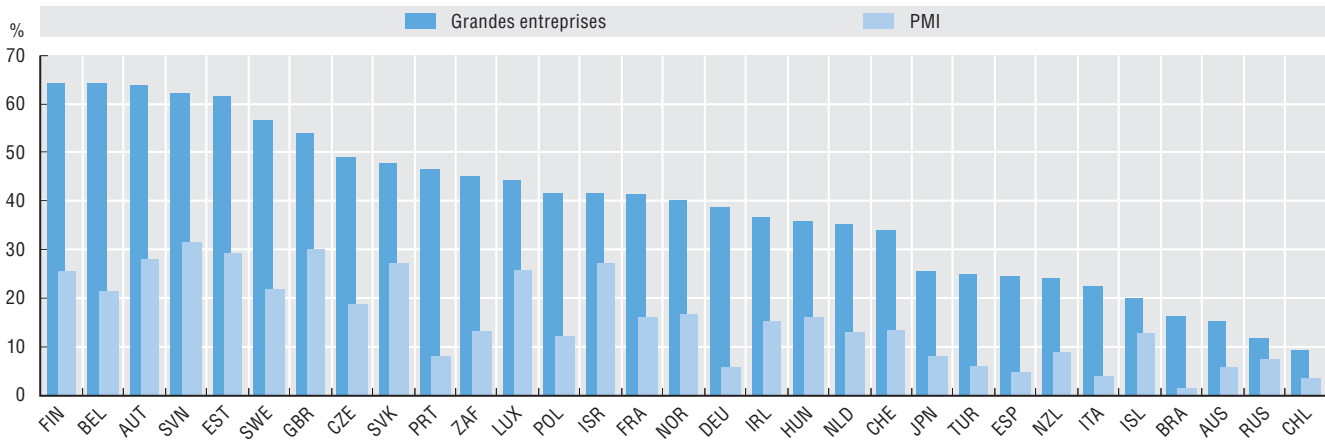
Définitions

La collaboration internationale en matière d'innovation suppose une participation transnationale active même si les deux parties n'en bénéficient pas commercialement ; elle exclut la sous-traitance pure et simple du travail. Le classement des entreprises selon leur taille suit les recommandations du Manuel d'Oslo et s'appuie sur le nombre d'employés. Les petites et moyennes entreprises (PME) ont entre 10 et 250 salariés, à quelques exceptions près : plus de 6 en Nouvelle-Zélande, plus de 15 en Fédération de Russie ; au moins 5 millions CNY de chiffre d'affaires en Chine ; en Afrique du Sud et au Chili également, la taille des entreprises est fonction du chiffre d'affaires.

La part des co-inventions internationales est le rapport entre le nombre de demandes de brevet dont au moins l'un des co-inventeurs est étranger et le nombre total de brevets nationaux.

Entreprises engagées dans des collaborations internationales, par taille, 2008-10

En pourcentage des entreprises faisant de l'innovation de produit/procédé dans chaque catégorie

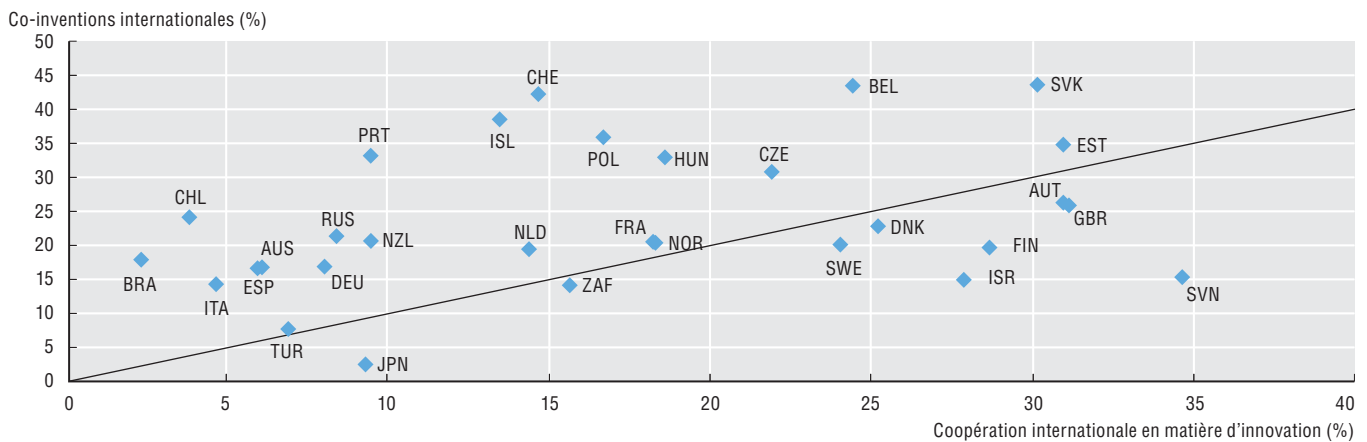


Source : OCDE, d'après Eurostat (CIS-2010) et sources de données nationales, juin 2013. Voir notes de chapitre.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932932665>

Collaboration internationale en matière de brevets, 2007-11 et d'innovation, 2008-10

En pourcentage des demandes de brevet PCT et des entreprises faisant de l'innovation de produit/procédé



Source : OCDE, Base de données sur les brevets, juin 2013 ; OCDE, d'après Eurostat (CIS-2010) et sources de données nationales, juin 2013. Voir notes de chapitre.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932932684>

Mesurabilité

Toutes les enquêtes sur l'innovation n'appliquent pas la même méthode pour collecter des données sur la collaboration internationale. L'Enquête communautaire sur l'innovation (CIS) invite les entreprises à préciser la région d'appartenance de chaque partenaire d'un type donné. D'autres enquêtes leur demandent uniquement si chaque partenaire d'un type donné est national ou étranger.

L'indicateur de la collaboration internationale en matière de brevets et d'innovation combine deux phénomènes distincts mais liés : les entreprises peuvent innover en collaboration avec un tiers étranger, sans pour autant que ce travail ne donne lieu à un brevet (marketing ou distribution en collaboration, par exemple). Les deux sous-indicateurs sont calculés pour des unités d'analyse différentes (entreprise pour la collaboration ; invention pour le brevet) et recouvrent des périodes légèrement différentes. Le premier mesure la part des demandes de brevet dont au moins un co-inventeur est étranger (il tend à augmenter si un petit nombre de grandes entreprises sont à l'origine de nombreuses co-inventions) tandis que le second mesure la tendance des entreprises innovantes à collaborer avec un tiers étranger. De futures analyses de données sur les brevets et sur l'innovation à l'échelle de l'entreprise devraient préciser les liens existant entre l'invention et les autres activités d'innovation.



Extrait de :
**OECD Science, Technology and Industry
Scoreboard 2013**
Innovation for Growth

Accéder à cette publication :

https://doi.org/10.1787/sti_scoreboard-2013-en

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2013), « Collaboration internationale », dans *OECD Science, Technology and Industry Scoreboard 2013 : Innovation for Growth*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: https://doi.org/10.1787/sti_scoreboard-2013-21-fr

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à rights@oecd.org. Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) info@copyright.com ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) contact@cfcopies.com.